

Hervé Ryssen raconte ses 212 jours dans les geôles de la République



[L'essayiste et militant Hervé Lalin, qui signe Hervé Ryssen](#), est sorti de prison le 17 avril dernier, après 212 jours d'une incarcération qu'il qualifie lui-même d'« *éprouvante* ».

Le fondateur de Riposte Laïque, Pierre Cassen, qui ne partage pas le combat d'Hervé Ryssen, avait expliqué, par deux vidéos espacées de quatre mois, son ressenti sur cette incarcération.

Dix jours après sa libération, Hervé Ryssen publiait cette vidéo :

dans laquelle il donne de nombreuses précisions sur ses conditions de détention.

Je me permets de suivre le plan de sa vidéo, en regroupant parfois des éléments épars, et en renvoyant le lecteur au timing de la vidéo sur des points purement narratifs.

1. Comment as-tu été jeté en prison ?

- Convoqué le 17 septembre par la PJ concernant deux

vidéos. L'une sur l'inceste dans une certaine communauté et une autre qui n'est pas de lui mais qu'il n'a fait que partager sur le réseau social VK. Un an de prison ferme... Hors de question qu'à l'avenir Hervé puisse partager une vidéo d'**Alain Soral**, de **Jérôme Bourbon**, de **Vincent Reynouard**, d'**Yvan Benedetti**, de **Pierre Cassen** ou de **Christine Tassin** (ces noms sont nommément cités par Hervé), si ces vidéos ont susceptibles de faire l'objet d'un procès. Il y a à la clé le risque d'un an de prison, voire deux puisqu'il s'agirait d'une récidive. Hervé est donc réduit à ne plus parler de certains sujets, non seulement le **judaïsme**, mais aussi **l'immigration**, **l'islam**...

- Le 18 septembre, Hervé est déféré devant le procureur qui, en 5 minutes chrono lui dit qu'il allait être mis en détention à **Fleury-Mérogis**. Arrivé au centre pénitentiaire, il est immédiatement placé à l'isolement, l'administration de la prison considérant que le contact avec les autres détenus était trop dangereux pour lui
- Dans la prison, le bruit (rap à fond, cris, insultes...) est quasiment permanent. Hervé, qui parle d'« **univers auditif assez hostile** », a rapidement demandé à être mis dans une cellule excentrée. Sans effets durables, apparemment.

2. **L'isolement, est-ce que c'est mieux pour le prisonnier ?**

- Isolement + confinement = plus du tout d'activités ! Seules « sorties » : parler avec son épouse, infirmerie une demi-heure une fois par mois, bibliothèque 10 mn une fois par mois. D'autres détenus passent une détention heureuse, remarque Hervé, parce qu'ils sont en promenade avec d'autres détenus « **qui leur ressemblent** ». Quasiment aucun patriote en prison. Sur 70 ou 80 détenues en promenade, guère que deux blancs. Les autres blancs évitent les promenades, évidemment pour des

raisons de sécurité. La grande majorité des détenus (60 à 70%) sont des noirs. Les autres sont des Magrébins. Quelques Gitans. Une poignée de blancs : moins de 5% selon les constatations visuelles d'Hervé.

- L'isolement : au départ vécu comme un privilège, mais s'avère à la longue plutôt une punition...

3. Qu'est-ce qui t'a aidé en prison ?

- Le courrier reçu des amis et des soutiens – ce qui n'empêche pas les périodes de « **grande dépression** » –, sa famille, la prière, le sport (en cellule, donc uniquement de la gymnastique : Hervé Ryssen a perdu 7kg en 7 mois, alors que beaucoup de prisonniers « se laissent aller » et prennent du poids), la musique, le chant (**Brassens, Sardou, La Marseillaise, Maréchal nous voilà...**)
- Hervé Ryssen annonce un livre dans lequel il relatera plus précisément sa détention
- Paradoxe : Hervé Ryssen souffre d'hyperacousie (le bruit extérieur lui est douloureux), ce qui ne l'a pas empêché d'être lui-même bruyant : cris, coups contre les murs, la porte, etc. Son passage au mitard, avoue-t-il, n'est sans doute pas étranger à son comportement dans les premiers mois de sa détention.

4. Une journée type ?

- Rituel : 7h du matin la porte s'offre : un surveillant s'assure que vous êtes encore en vie. 9h : promenade (aucun détenu n'y allait : bizarre... [NdHD]) 12h : repas (plat, verre, bol de marque **Duralux**...). 13h : bibliothèque. 14h : promenade (là non plus, aucun détenu n'y allait : re-bizarre...). 16h : changement de masque (la dictature sanitaire, même en prison). 17h : courrier. 18h : repas. Terminé jusqu'à 7h le lendemain... De 18h à 23h, l'œilleton de la porte s'ouvre régulièrement ; c'est en effet l'heure des suicides...

5. Tes occupations en cellule

- Lecture, écriture, la télé le midi ([Julien Courbet...](#)), préparation des futurs procès, la poésie (Victor Hugo), la littérature pénitentiaire : [Lettres de prison](#), de Céline, [Souvenirs de la maison des morts](#), de Dostoïevski, [Papillon](#) d'Henri Charrière, [La cerise](#) d'Alphonse Boudard...

6. Le plus difficile à supporter...

- L'annonce du décès de son père (il se verra refuser l'autorisation de se rendre aux obsèques).
- Problèmes avec son premier avocat.
- Problèmes avec un codétenu antillais, qui lui vaudra un nouveau procès pour, soi disant, propos racistes. Ce détenu est soutenu par un maton, lui-même antillais

7. Publier sur Internet ?

- Hervé Ryssen a publié quelques messages sur le réseau social **Gab**. Mais un détenu n'a pas le droit de tenir un blog. Il a donc rapidement cessé de publier sur internet (un passage au mitard lui a suffit)

8. Nature des problèmes que tu as connu en promenade ?

- Sac de nœuds... Hervé aurait tenu des propos racistes, ce qu'il conteste formellement. Je vous renvoie à la partie de la vidéo où Hervé en parle : de 21:30 à 33:20. Une affaire qui lui a valu 8 jours de quartier disciplinaire et 10 jours de prison supplémentaires. Hervé Ryssen passera le **29 septembre** prochain au **tribunal d'Evry** pour cette affaire. Il invite ses amis, et en particulier ses amis antillais, à venir le soutenir.
- Hervé évoque le cas (il y reviendra à la fin de la vidéo) d'un certain **Nicolas**, identitaire, en prison depuis deux ans pour détention d'armes et « ***pour s'être exprimé de manière trop explicite sur internet après les attentats de 2015*** » : (ici, une pensée pour notre

ami [Patrick Jardin](#)...).

- Environ 70% des **surveillants** sont Guadeloupéens ou Martiniquais
- La justice en prison est extrêmement expéditive : en 5mn, le lieutenant l'a condamné au mitard. Avertissement d'un Gitan en début de détention : « **Méfie-toi des surveillants antillais : ils sont racistes** »

9. Tes soucis judiciaires ne sont pas terminés...

- Perspective d'un an de prison ferme pour sa vidéo sur l'inceste.
- 17 février, pire journée qu'il ait vécu en prison, avec le suspense sur la recevabilité de son appel (d'abord refusée, ce qui aurait été catastrophique, puis finalement acceptée par le président de la cour d'appel...). Hervé évoque alors les deux avocats des partis civiles, celui de la **Licra** et celui de **Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA)** et la haine qui animait tout particulièrement le second « **Je ne pensais pas que la cruauté pouvait habiter un être humain de cette manière (...)** **J'ai vu un homme qui voulait que je souffre** » commente Hervé Ryssen. Egalement un procès en perspective pour [l'affaire de la caméra cassée](#) lors d'une manifestation des faits que conteste formellement Hervé. Si vous avez des images de cet incident, n'hésitez pas à les lui faire parvenir (herveryssen@hotmail.fr)

10. Problèmes avec son premier avocat

- Là aussi, sac de nœuds : je vous renvoie au passage de la vidéo où Hervé en parle : de 37:55 à 49:30. Selon Hervé Ryssen, cet avocat lui aurait escroqué quelque 90.000 euros en empochant les dons que ses sympathisants (dont je suis...) lui ont faits. A ce propos, Hervé précise que dans les mois qui viennent, il aura à régler plus de 145.000 euros d' « **indemnités** » (c'est le mot

qu'il emploie) à la justice, rappelant qu'il est interdit de payer des indemnités avec l'argent récolté par appel aux dons. En revanche, ces dons peuvent permettre de payer les frais d'avocat. La totalité des dons correspond à la somme des honoraires demandés par son premier avocat... Sans commentaire. Son actuel avocat est Me Bonneau, avocat pénaliste. Hervé va porter plainte contre son premier avocat.

11. Vas-tu tout arrêter ?

- Il le répète : **« Je n'ai pas le choix : le fait de partager une simple vidéo qui pourrait faire l'objet de poursuite judiciaire me vaudrait un an de prison ferme, voire deux pour récidive. Je n'ai donc pas le choix, sinon je passerais le reste de ma vie en prison. Donc ils ont gagné, pas sur le plan intellectuel : ils n'ont pas fait aucun pli par rapport à tout ce que j'ai écrit depuis 15 ans. Sur le plan judiciaire, évidemment, ce sont eux qui ont gagné »**
- Hervé Ryssen précise : **« N'envoyez pas d'argent à Me Bonneau. J'ai trouvé un travail, grâce à la mouvance catholique qui m'a beaucoup aidé. Je dois dire que la grande majorité des lettres que j'ai reçues en prison venaient de cette mouvance catholique. Ce qui paraît un peu paradoxal car je n'ai jamais moi-même insisté sur cette partie de ma vie : je suis catholique de culture. J'ai l'impression que les gens sont plus honnêtes dans ces milieux-là ».**

12. Il faut aider Nicolas !

- Dernier point de la vidéo. Le détenu identitaire **Nicolas** – en prison depuis 2 ans, et qui pourrait encore y croupir pendant un an dans l'attente de son procès en appel ! – a été transféré à la prison de **Nanterre**, à l'isolement total. Le juge d'instruction lui a accordé une autorisation de mise en liberté, mais à condition

qu'il trouve un travail, partout en France mais préférentiellement sur **Grenoble** : aide à domicile, paysagiste, bûcheron... « ***Il faut sauver le soldat Nicolas !*** »

- Hervé Ryssen annonce d'autres vidéos « très prochainement » pour nous apporter d'autres éclaircissements.

Henri Dubost